



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Motion : Commande publique à Angoulême - Un agenda annuel et des principes pour soutenir l'emploi local

DE20160517_48	Conseil municipal du 17 mai 2016
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 20 MAI 2016 Affichée le 19 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix sept mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 mai 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN , Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. MONIER
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. JUIN à M. VERGNAUD
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Pascal MONIER

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

D I V E R S

Motion : Commande publique à Angoulême - Un agenda annuel et des principes pour soutenir l'emploi local

Commande Publique
id : 1410

Conseil municipal
17 mai 2016

48

Rapporteur : Vincent YOU

L'ensemble des marchés publics passés par la Ville (travaux, fournitures, services) fait de notre collectivité un acteur essentiel de la commande publique et donc de l'économie locale.

La Ville d'Angoulême poursuit la double ambition d'être exemplaire dans la sélection des entreprises avec lesquelles elle contractualise et d'agir, dans le cadre légal en vigueur, en faveur de notre territoire et de l'emploi local.

Dans le cadre de cette double ambition, plusieurs axes doivent être mis en avant :

1/ Rendre la commande publique de la Ville accessible pour le plus grand nombre d'entreprises locales

Ceci passe par cinq actions précises :

- construire le choix du nombre de lots suite à une analyse fine de l'offre territoriale ;
- dès le vote du budget de l'année, communiquer aux organisations consulaires et professionnelles la liste des marchés prévus pour les mois à venir ;
- maintenir des délais de paiements courts ;
- simplifier les procédures notamment par la mise en œuvre du dispositif des marchés publics simplifiés (MPS) sur le profil d'acheteur ;
- imposer aux entreprises de visiter les chantiers de rénovation préalablement à la rédaction de leur réponse.

2/ Prendre en compte la politique de formation des entreprises

Dans le cadre du Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE), dispositif partenarial entre l'État, le Département de la Charente et la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, la Ville veillera à valoriser le recours aux contrats de qualification et d'apprentissage.

3/ Lutter contre la concurrence déloyale et le recours abusif au travail détaché

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.